

Chargé de mission pour le développement du sport scolaire dans le premier degré	
Type d'emploi	Poste ouvert aux personnels enseignants du 1er degré
Lieu d'affectation	Ecole du Mouësse - 1 rue Busson de Lavesvre 58000 NEVERS
Date de prise de fonction	Rentrée scolaire : septembre 2026 Année scolaire 2026/2027
Conditions de nomination	La nomination est prononcée à titre provisoire ou en délégation si l'enseignant retenu est déjà affecté à titre définitif.
Conditions de rémunération	Le chargé de mission conserve le statut de professeur des écoles et la rémunération selon l'échelon dans lequel il ou elle se situe au moment de la prise de poste.
Organisation du temps de travail	Le chargé de mission USEP 58 occupe un poste géographiquement situé à l'école du Mouësse à Nevers. Ses missions peuvent l'amener à effectuer des déplacements sur l'ensemble du département, exceptionnellement hors du département sur ordre de mission. Un véhicule personnel est donc indispensable. Les frais relatifs à ces déplacements seront défrayés. Dans le cadre de la quotité du service effectué sur la mission USEP, il est déchargé de service d'enseignement à hauteur de 50% . Son temps de travail s'établit sur la base de la durée légale du travail applicable aux personnels enseignants du premier degré. Une souplesse dans la répartition de ce temps de travail est requise. Le service s'effectue principalement sur les 36 semaines de l'année scolaire.
Cadre réglementaire	Décret du 30 juillet 2008 relatif aux obligations de service et aux missions des personnels enseignants du premier degré. Convention cadre nationale MENJ, USEP, Ligue de l'enseignement du 30 janvier 2024. Lettre ministérielle « mesures destinées à développer le sport scolaire du 1er degré » du 30 janvier 2024.
Missions	<p>Le chargé de mission du développement du sport scolaire accompagne la politique éducative du Comité départemental de l'USEP 58. Il participe à la déclinaison opérationnelle de la convention nationale signée entre l'Education Nationale, l'USEP et la Ligue de l'Enseignement.</p> <p>Dynamisation du sport scolaire dans les écoles du département</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer le maillage des associations scolaires USEP sur le département, contribuer au renforcement du partenariat DSDEN 58 / USEP de la Nièvre dans l'opérationnalisation du développement du Sport Scolaire, assurer la promotion du label Génération 2030 en soutenant l'intégration des projets sportifs USEP dans les projets d'école. - Promouvoir le sport scolaire lors de temps forts tels que la Journée Nationale du Sport Scolaire (septembre), la semaine olympique et paralympique (avril), et la journée olympique (juin). - Accompagner les classes et les écoles dans leurs projets sportifs et associatifs, notamment dans la mise en œuvre du programme « Savoir rouler à vélo » et des 30 minutes d'activité physique quotidienne. - Collaborer activement à l'équipe départementale EPS des conseillers pédagogiques et articuler les activités physiques proposées dans le cadre de l'EPS et les actions de l'USEP. - Participer à l'organisation des rencontres sportives associatives et inclusives.

	<p>Dimension partenariale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Co-construire des projets avec le mouvement sportif et associatif (CDOS, comités départementaux, clubs sportifs), en collaboration avec le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport. - Être un point d'appui pour les écoles dans leurs relations avec les collectivités et les associations sportives. - Développer des actions inter-degrés avec l'UNSS (JNSS par exemple), dans le cadre du cycle de consolidation (Cycle 3).
<p>Conditions spécifiques du poste</p>	<p>Cet enseignant du premier degré est placé sous l'autorité hiérarchique de l'IA-DASEN et sous l'autorité fonctionnelle du président de l'USEP.</p> <p>Il établit un lien fonctionnel entre les CP à valence EPS, l'équipe départementale EPS 58 et le délégué départemental USEP. Il participe à l'élaboration du projet départemental USEP en lien avec l'action de l'équipe EPS 58.</p> <p>Un rapport d'activité annuel sera transmis au A-DASEN en charge de la mission EPS.</p>
<p>Connaissances et qualités requises</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du système éducatif et des textes officiels (notamment dans le domaine de l'EPS), de l'USEP et du milieu associatif sportif ; - Faire preuve de compétences relationnelles pour communiquer avec différents interlocuteurs et partenaires au bénéfice du développement du Sport Scolaire ; - Avoir une bonne connaissance pédagogique et didactique en EPS ; - Savoir concevoir et organiser des actions éducatives et sportives ; - Savoir utiliser des ressources numériques ; - Savoir analyser les besoins et synthétiser les demandes ; - Savoir entreprendre, innover, mener des projets ; - Avoir un bon sens de l'organisation et l'esprit d'équipe - Être disponible et à l'écoute.
<p>Personne à contacter pour obtenir des informations sur le poste</p>	<p>Monsieur Alexandre MICHON, A-DASEN alexandre.michon@ac-dijon.fr / 03 86 21 70 28</p>
<p>Procédure de candidature</p>	<p>Candidature (CV + lettre de motivation) à adresser au secrétariat de M. Michon adj.ien58@ac-dijon.fr , pour le vendredi 22 mai 2026 à 12 h au plus tard.</p> <p>Les entretiens auront lieu le mercredi 27 mai.</p>